



INSTRUCTIONS DE COURSE

« Raid des Oiseaux »

Catamaran Intersérie

Samedi 27 Avril 2019

Le Cercle Nautique du Ferret

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée du Club, à côté des vestiaires (panneau bleu).

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le caillebotis du club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. (Ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

Date	1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
27 Avril	12h30	INC

- Un briefing pour les coureurs est prévu à 11h00 sur le caillebotis du club.
- Plusieurs courses pourront être lancées mais aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	Pavillons
INC	France

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

8. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en Annexe avec 4 parcours possibles pour le Raid.
Le numéro de parcours choisi sera affiché sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont définies en annexe.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe**.
Notamment les zones de mouillages et d'exploitations ostréicoles délimitées en rose sur les cartes des parcours.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque (Bouée, cylindrique jaune) de départ à l'extrémité bâbord défini en IC 9.*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque (bouée 1, cylindrique jaune) d'arrivée défini en IC 9.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limitent et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
toutes	80 minutes	120 minutes	60 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour toutes les classes, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'accueil du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 11h30 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place : Emargement de sortie à 11h30 puis émargement de retour ouvert à l'arrivée du premier bateau puis jusqu'à 60 min après l'arrivée du dernier bateau.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.4 Les bateaux doivent **OBLIGATOIREMENT** avoir à bord l'armement de sécurité demandée par l'organisateur.
- Bout de remorquage (15m, 8mm minimum).
 - Flamme sur la 2^{ème} latte de la GV en partant du haut (fournie par l'organisation).
 - Port du gilet de sauvetage obligatoire (50 NW)
 - pagaie de 1 m.
 - Bout de resalage.
 - Moyen de communication autorisé (tel portable ou vhf) uniquement en cas d'urgence.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, autocollants NEMEA à poser sur chaque coque.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec un pavillon CN Ferret, Bateau comité (Fiver rouge, AC B62231), Zodiac Gris (BWA, AC D25907), Zodiac Noir (Zodiac, AC 926861), Zodiac Rouge (Zodiac, AC 828344), Zodiac rouge (Zodiac, AC C13088).

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués.

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

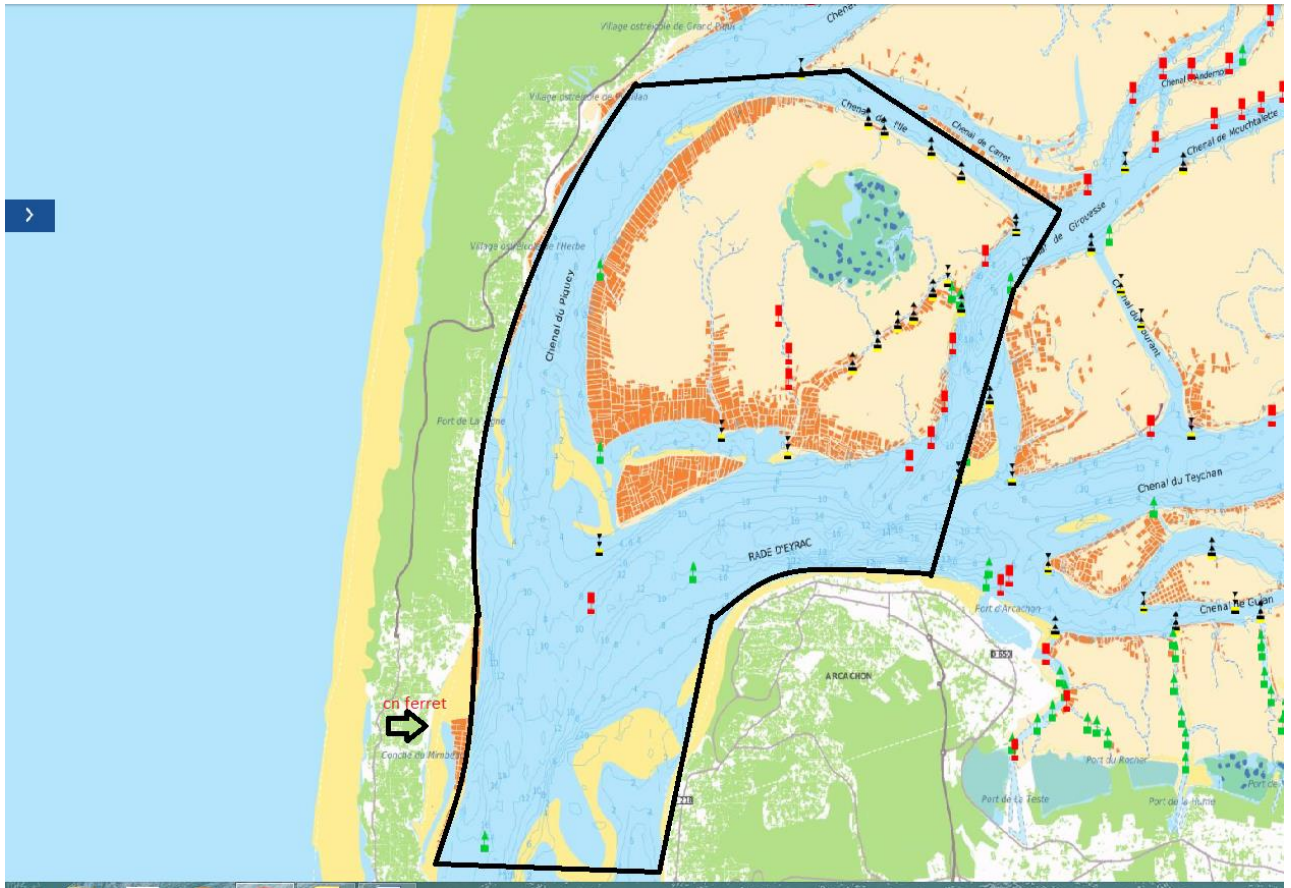
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Christiane Cahuzac.

Président-e du comité technique : Maxime Traineau.

Président-e du jury : Michel Bardillon.

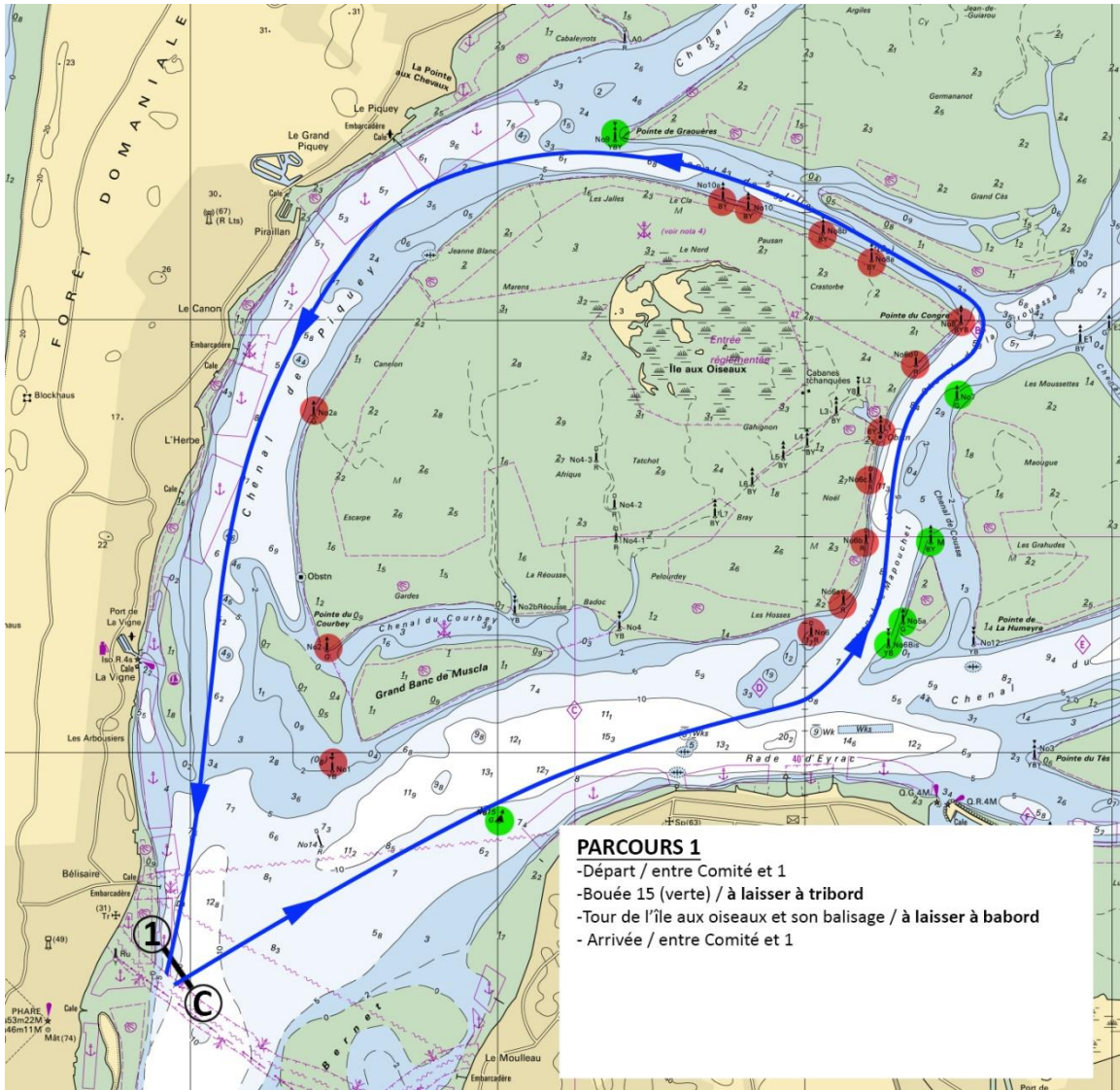
ANNEXE ZONES DE COURSE



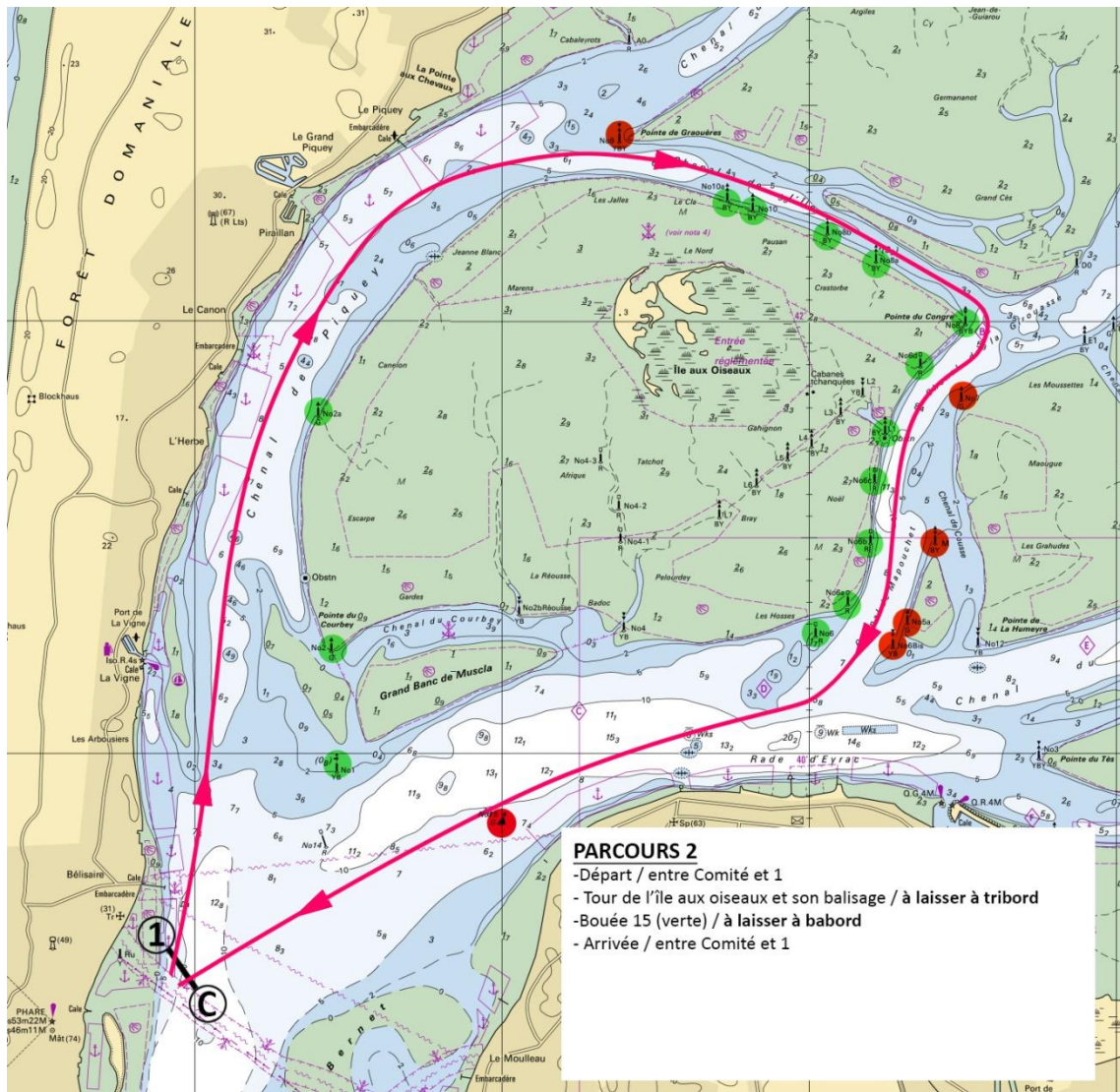
Date	Heure	Hauteur	Coef.
Sam. 27	05h38	1,50m	32
	12h19	2,91m	
	18h05	1,70m	

ANNEXE PARCOURS

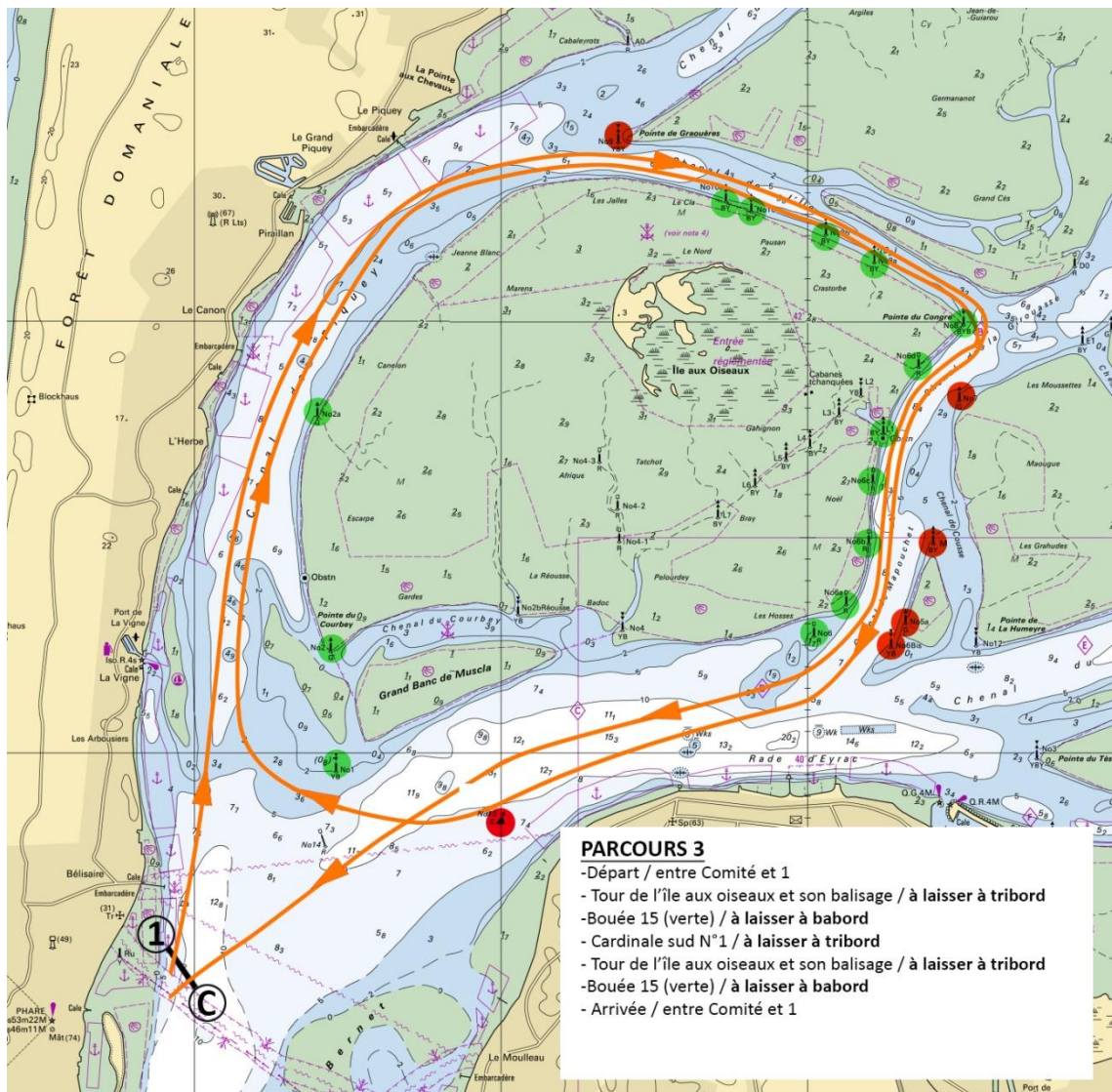
Parcours 1



Parcours 2



Parcours 3



Parcours 4

